



**COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT**



TGIRT
BAS-SAINT-LAURENT

Rapport annuel 2024-2025

**Activités des tables locales de
gestion intégrée des ressources et
du territoire du Bas-Saint-Laurent**

**Collectif régional de développement
du Bas-Saint-Laurent**

Juin 2025

Équipe de rédaction :

Océane Perillous, M.Sc. Biol., agente de développement aux ressources naturelles – Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

Tony Franceschini, ing. f. PhD, agent de recherche et développement aux ressources naturelles – Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

TABLE DES MATIERES

| | Pages |
|---|-------|
| 1. LISTE DES ACRONYMES | 3 |
| 2. MISE EN CONTEXTE GÉNÉRALE..... | 4 |
| 3. PORTRAIT DES ORGANISMES PARTICIPANTS AUX TLGIRT..... | 6 |
| 3.1 Composition des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent au 1 ^{er} avril 2024..... | 6 |
| 3.2 Composition des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent au 31 mars 2025..... | 7 |
| 4. RENCONTRES DES TLGIRT | 10 |
| 4.1 Modalités des rencontres | 10 |
| 4.2 Rencontres de la TLGIRT de l’UA 011-71 | 10 |
| 4.3 Rencontres de la TLGIRT de l’UA 012-72 | 11 |
| 4.4 Rencontre régionale des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent | 13 |
| 5. ACTIVITÉS DE LA TLGIRT DE L’UA 011-71..... | 14 |
| 5.1 Sujets abordés..... | 14 |
| 5.2 Fiches enjeu-solution | 14 |
| 5.3 Mesures d’harmonisation des usages | 15 |
| 5.4 Visite terrain..... | 16 |
| 5.5 Mécanisme de règlement des différends | 16 |
| 6. ACTIVITÉS DE LA TLGIRT DE L’UA 012-72..... | 17 |
| 6.1 Sujets abordés..... | 17 |
| 6.2 Fiches enjeu solution | 18 |
| 6.3 Mesures d’harmonisation des usages | 19 |
| 6.4 Mécanisme de règlement des différends | 20 |
| 7. LES COMITÉS DE TRAVAIL ISSUS DES TRAVAUX DES TLGIRT | 17 |
| 7.1 Comité sur les compartiments d’organisation spatiale (COS) | 17 |
| 7.2 Comité sur la restauration de l’habitat du caribou | 17 |
| 7.3 Comité sur l’accès au territoire public..... | 19 |
| 7.4 Comité sur l’approvisionnement de l’industrie du feuillu dur | 19 |
| 7.5 Comité sur la qualité du milieu aquatique..... | 20 |
| 7.6 Comité sur les produits forestiers non ligneux..... | 21 |
| 7.7 Comité Casault | 21 |
| 8. LES PROJETS D’ACQUISITION DES CONNAISSANCES EN LIEN AVEC LES BESOINS DES MEMBRES DES TLGIRT..... | 17 |
| 8.1 Identification de refuges thermiques au Bas-Saint-Laurent..... | 17 |

| | |
|--|----|
| 8.2 Régénération naturelle dans des coupes partielles et coupes de régénération après scarifiage par décapage par placeaux..... | 18 |
| 8.3 Implantation de PFNL..... | 18 |
| 9. AMÉLIORATION CONTINUE DU FONCTIONNEMENT DES TLGIRT..... | 17 |
| 9.1 Stimulation de la participation des membres aux rencontres des TLGIRT..... | 17 |
| 9.2 Bureau de coordination des TLGIRT | 18 |
| 9.3 Satisfaction des rencontres des TLGIRT..... | 18 |
| 10. CONSULTATIONS PUBLIQUES | 17 |
| 10.1 Consultation publique du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel..... | 17 |
| 10.2 Consultation publique des plans d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par le chablis (PAS-Chablis) et des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (PAS-TBE) | 17 |

1. LISTE DES ACRONYMES

AÉC : aire équivalente de coupe

BGAd : bénéficiaire de garantie d’approvisionnement désigné

BMMB : bureau de mise en marché des bois

CGCBSL : corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics du Bas-Saint-Laurent

CIMOTFF : comité sur l’impact des modalités opérationnelles des traitements en forêt feuillue

COS : compartiment d’organisation spatiale

CPI : coupe progressive irrégulière

CRD : Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

CREBSL : Conseil régional de l’environnement du Bas-Saint-Laurent

CRS : coupe avec réserve de semenciers

DGFa : direction de la gestion de la faune

DGFo : direction de la gestion des forêts

DPGA : direction de la planification forestière, de la géomatique et de l’aménagement intégré

INRS : Institut national de la recherche scientifique

LADTF : loi sur l’aménagement durable du territoire forestier

MELCCFP : ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

MRNF : ministères des Ressources naturelles et des Forêts

MHU : mesure d’harmonisation des usages

MRC : municipalités régionales de comté

OBV : organisme de bassins versants

PADF : programme d’aménagement durable des forêts

PAFIO : plan d’aménagement forestier intégré opérationnel

PAFIT : plan d’aménagement forestier intégré tactique

PAS : plan d’aménagement spécial de récupération des bois

PFNL : produits forestiers non ligneux

SÉPAQ : Société des établissements de plein air du Québec

SI : secteur d’intervention

TBE : tordeuse des bourgeons de l’épinette

TLGIRT : table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire

UA : unité d’aménagement

VOIC : valeur – objectif – indicateur – cible

ZEC : zone d’exploitation contrôlée

2. MISE EN CONTEXTE GÉNÉRALE

Ce rapport présente le bilan des activités réalisées par les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) du Bas-Saint-Laurent entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025. Il inclut les activités de la TLGIRT de l'unité d'aménagement (UA) 012-72, de la TLGIRT de l'UA 011-71, de la table régionale (regroupement des deux TLGIRT) ainsi que des comités de travail issus des travaux de ces TLGIRT.

Il est important de rappeler que les TLGIRT ont été mises en place afin d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier ayant lieu en forêt publique. Les TLGIRT sont également responsables de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts, en plus de convenir de mesures d'harmonisation des usages. Par conséquent, les TLGIRT sont le lieu privilégié pour soulever les intérêts et les préoccupations de tous les types d'utilisation de la forêt publique en lien avec la planification forestière.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) est responsable de cette planification forestière. Les TLGIRT sont consultées et formulent des recommandations au MRNF. Le MRNF a ensuite l'obligation de rendre compte aux membres des TLGIRT. En effet, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) prévoit que le MRNF a le mandat d'élaborer un plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) et un plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) pour chacune des unités d'aménagement, et ce en collaboration avec les TLGIRT.

La région compte deux TLGIRT qui forment un lieu d'information et d'échanges menant à la prise de décision. La prise de décision doit toujours avoir lieu en table locale et non en table régionale. La table régionale regroupe les membres de ces deux TLGIRT lors d'une rencontre annuelle et vise à informer les membres sur des sujets communs à l'ensemble du territoire bas-laurentien. Quant aux tables locales (TLGIRT), les rencontres sont plus fréquentes et le nombre varie en fonction des besoins. Les organismes participant aux travaux des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent se sont dotés d'un cadre de référence et d'une procédure d'harmonisation opérationnelle.

Les activités des TLGIRT sont financées par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du MRNF. Depuis 2015, ce programme est délégué aux municipalités régionales de comté (MRC) d'une même région. Les MRC du Bas-Saint-Laurent ont convenu de confier au Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent la coordination et la mise en œuvre des TLGIRT de la région pour la durée de l'entente de délégation du PADF 2024-2027. Le CRD est un organisme de concertation et de développement régional qui agit à titre de gestionnaire de projets collectifs convenus avec les MRC du Bas-Saint-Laurent. La MRC de la Matanie a été désignée déléguataire du PADF par l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent.

Dans le cadre de ses mandats, le CRD est responsable de la coordination des TLGIRT. À cet effet, le CRD prépare les rencontres, les anime avec neutralité, fait les suivis requis (comptes-rendus,

diffusion de l'information, comités de travail, etc.) et réalise les rapports de consultation publique. De plus, une partie importante du travail consiste en l'acquisition de connaissances en fonction des besoins soulevés par les membres des TLGIRT. L'équipe du CRD élabore donc des projets d'acquisition de connaissances et fait la recherche du financement.

Le CRD vise à ce que l'ensemble des organisations concernées par l'aménagement forestier en territoire public participe, sur une base volontaire, aux travaux des TLGIRT. Le CRD tient à jour un site internet (<https://tgirt.crdbsl.org/>) qui sert au transfert d'informations pertinentes pour assurer le bon déroulement des travaux des TLGIRT.

3. PORTRAIT DES ORGANISMES PARTICIPANTS AUX TLGIRT

Il est important de noter que plusieurs organismes membres mentionnés dans le rapport annuel ne participent pas activement aux travaux des TLGIRT. Toutefois, ils continuent d’être informés par courriel quant aux rencontres et décisions prises dans le cadre des TLGIRT.

3.1 Composition des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent au 1^{er} avril 2024

Au 1^{er} avril 2024, on comptait 30 organismes participant à la TLGIRT de l’UA 011-71 (Tableau 1) et 40 organismes participant à la TLGIRT de l’UA 012-72 (Tableau 2).

Tableau 1 - Composition de la TLGIRT de l’UA 011-71 au 1^{er} avril 2024

| Secteurs | Organismes |
|---|---|
| Acériculture et produits forestiers non ligneux | Biopterre |
| Acériculture et produits forestiers non ligneux | Productrices et producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie |
| Bénéficiaire de garanties d’approvisionnement | Bégin & Bégin inc. |
| Bénéficiaire de garanties d’approvisionnement | Cascades Emballage carton-caisse Cabano |
| Bénéficiaire de garanties d’approvisionnement | Groupe Label inc. |
| Bénéficiaire de garanties d’approvisionnement | Groupe NBG inc. |
| Bénéficiaire de garanties d’approvisionnement | La Corporation internationale Masonite |
| Communauté autochtone | Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik |
| Entreprise en travaux forestiers | Groupement forestier du Témiscouata |
| Entreprise en travaux forestiers | Groupement forestier Grand-Portage |
| Environnement et eau | Conseil régional de l’environnement du Bas-Saint-Laurent |
| Environnement et eau | Organisme de bassin-versant du fleuve Saint-Jean |
| Environnement et eau | Organisme de bassins-versants Kamouraska, L’Islet, Rivière-du-Loup |
| Faune | Association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent |
| Faune | Club de chasse et de pêche Appalaches |
| Faune | Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent |
| Faune | Fédération québécoise pour le saumon atlantique |
| Faune | La Baronnie de Kamouraska |
| Faune | Réserve faunique Duchénier - Terfa |
| Faune | Réserve faunique de Rimouski |
| Faune | ZEC Chapais |
| Faune | ZEC Owen |
| MRC et communautés | MRC de Kamouraska |
| MRC et communautés | MRC de Rivière-du-Loup |
| MRC et communautés | MRC du Témiscouata |
| MRC et communautés | MRC des Basques |
| Récréation et villégiature | Bombardier produits récréatifs |
| Récréation et villégiature | Fédération des clubs de motoneigistes du Québec |
| Récréation et villégiature | Fédération québécoise des Clubs Quads |
| Récréation et villégiature | Regroupement des locataires des terres publiques |

Tableau 2 - Composition de la TLGIRT de l'UA 012-72 au 1^{er} avril 2024

| Secteurs | Organismes |
|---|---|
| Acériculture et produits forestiers non ligneux | Biopterre |
| Acériculture et produits forestiers non ligneux | Productrices et producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Bois d'œuvre Cedrico |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Coopérative forestière de la Matapédia |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Groupe Label inc. |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Lulumco inc. |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Multi-Cèdre ltée. |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Uniboard Canada |
| Communauté autochtone | Première Nation Listuguj |
| Communauté autochtone | Première Nation Wolastoqiyik Wahiasekwik |
| Entreprise en travaux forestiers | Cégep de Rimouski - FER Macpès |
| Entreprise en travaux forestiers | Groupement forestier Mitis Neigette inc. |
| Entreprise en travaux forestiers | Société d'exploitation des ressources des Monts |
| Entreprise en travaux forestiers | Société d'exploitation des ressources de la Vallée |
| Environnement et eau | Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent |
| Environnement et eau | Organisme de bassin-versant Matapédia-Restigouche |
| Environnement et eau | Organisme des bassins-versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent |
| Faune | Association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent |
| Faune | Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia |
| Faune | Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent |
| Faune | Fédération québécoise pour le saumon atlantique |
| Faune | Pourvoirie Le Chasseur |
| Faune | Réserve faunique de Matane |
| Faune | Réserve faunique de Rimouski |
| Faune | Réserve faunique Duchénier - Terfa |
| Faune | ZEC Bas-Saint-Laurent |
| Faune | ZEC Cap-Chat |
| Faune | ZEC Casault |
| Faune | ZEC Rivière Matane |
| Faune | ZEC Rivière Rimouski |
| MRC et communautés | MRC d'Avignon |
| MRC et communautés | MRC de La Matanie |
| MRC et communautés | MRC de La Matapédia |
| MRC et communautés | MRC de La Mitis |
| MRC et communautés | MRC Rimouski-Neigette |
| Récréation et villégiature | Fédération des clubs motoneigistes du Québec |
| Récréation et villégiature | Fédération québécoise des Clubs Quads |
| Récréation et villégiature | Sentier International des Appalaches |
| Récréation et villégiature | Parc national de la Gaspésie |
| Récréation et villégiature | Regroupement des locataires des terres publiques |

3.2 Composition des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent au 31 mars 2025

Au 31 mars 2025, 30 organismes participaient à la TLGIRT de l'UA 011-71 (Tableau 3) et 40 à la TLGIRT de l'UA 012-72 (Tableau 4).

Il peut arriver que les personnes représentantes des organismes membres des TLGIRT changent en cours d'année. Dans ce cas, les nouvelles personnes représentantes sont invitées à une rencontre formatrice sur le fonctionnement des TLGIRT. De plus, ces personnes sont invitées à compléter l'autoformation produite par le bureau de coordination des TLGIRT du MRNF.

Tableau 3 - Composition de la TLGIRT de l'UA 011-71 au 31 mars 2025

| Secteurs | Organismes |
|---|---|
| Acériculture et produits forestiers non ligneux | Biopierre |
| Acériculture et produits forestiers non ligneux | Productrices et producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Bégin & Bégin inc. |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Cascades Emballage carton-caisse Cabano |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Groupe Lebel inc. |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Groupe NBG inc. |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | La Corporation internationale Masonite |
| Communauté autochtone | Première Nation Wolastoqiyik Wamspekw |
| Entreprise en travaux forestiers | Groupement forestier du Témiscouata |
| Entreprise en travaux forestiers | Groupement forestier Grand-Portage |
| Environnement et eau | Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent |
| Environnement et eau | Organisme de bassin-versant du fleuve Saint-Jean |
| Environnement et eau | Organisme de bassins-versants Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup |
| Faune | Association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent |
| Faune | Club de chasse et de pêche Appalaches |
| Faune | Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent |
| Faune | Fédération québécoise pour le saumon atlantique |
| Faune | La Baronnie de Kamouraska |
| Faune | Réserve faunique Duchénier - Terfa |
| Faune | Réserve faunique de Rimouski |
| Faune | ZEC Chapais |
| Faune | ZEC Owen |
| MRC et communautés | MRC de Kamouraska |
| MRC et communautés | MRC de Rivière-du-Loup |
| MRC et communautés | MRC du Témiscouata |
| MRC et communautés | MRC des Basques |
| Récréation et villégiature | Bombardier produits récréatifs |
| Récréation et villégiature | Fédération des clubs de motoneigistes du Québec |
| Récréation et villégiature | Fédération québécoise des Clubs Quads |
| Récréation et villégiature | Regroupement des locataires des terres publiques |

Tableau 4 - Composition de la TLGIRT de l'UA 012-72 au 31 mars 2025

| Secteurs | Organismes |
|---|---|
| Acériculture et produits forestiers non ligneux | Biopterre |
| Acériculture et produits forestiers non ligneux | Productrices et producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Bois d'œuvre Cedrico |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Coopérative forestière de la Matapédia |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Groupe Lebel inc. |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Lulumco inc. |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Multi-Cèdre Itée. |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Uniboard Canada |
| Communauté autochtone | Première Nation Listuguj |
| Communauté autochtone | Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek |
| Entreprise en travaux forestiers | Cégep de Rimouski - FER Macpès |
| Entreprise en travaux forestiers | Groupement forestier Mitis Neigette inc. |
| Entreprise en travaux forestiers | Société d'exploitation des ressources des Monts |
| Entreprise en travaux forestiers | Société d'exploitation des ressources de la Vallée |
| Environnement et eau | Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent |
| Environnement et eau | Organisme de bassin-versant Matapédia-Restigouche |
| Environnement et eau | Organisme des bassins-versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent |
| Faune | Association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent |
| Faune | Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia |
| Faune | Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent |
| Faune | Fédération québécoise pour le saumon atlantique |
| Faune | Pourvoirie Le Chasseur |
| Faune | Réserve faunique de Matane |
| Faune | Réserve faunique de Rimouski |
| Faune | Réserve faunique Duchénier - Terfa |
| Faune | ZEC Bas-Saint-Laurent |
| Faune | ZEC Cap-Chat |
| Faune | ZEC Casault |
| Faune | ZEC Rivière Matane |
| Faune | ZEC Rivière Rimouski |
| MRC et communautés | MRC d'Avignon |
| MRC et communautés | MRC de La Matanie |
| MRC et communautés | MRC de La Matapédia |
| MRC et communautés | MRC de La Mitis |
| MRC et communautés | MRC Rimouski-Neigette |
| Récréation et villégiature | Fédération des clubs motoneigistes du Québec |
| Récréation et villégiature | Fédération québécoise des Clubs Quads |
| Récréation et villégiature | Sentier International des Appalaches |
| Récréation et villégiature | Parc national de la Gaspésie |
| Récréation et villégiature | Regroupement des locataires des terres publiques |

4. RENCONTRES DES TLGIRT

4.1 Modalités des rencontres

Les rencontres des TLGIRT se déroulent soit en présence, soit en visioconférence. Les rencontres en présence, d'une journée complète, sont privilégiées durant l'automne et à la fin du printemps. Ces rencontres sont proposées en mode hybrides (une partie des personnes en présence, l'autre en visioconférence) afin de favoriser la présence des personnes ne pouvant se déplacer. En hiver, considérant les risques d'annulation liés aux tempêtes hivernales, les rencontres sont mensuelles et se déroulent en visioconférence, sur une demi-journée. De manière ponctuelle, et lorsque les sujets le nécessitent, les rencontres en visioconférence peuvent durer plus longtemps.

4.2 Rencontres de la TLGIRT de l'UA 011-71

Tableau 5 - Dates des rencontres et participation des membres de la TLGIRT de l'UA 011-71 pour l'année 2024-2025

| Date | Nombre de participant-es ¹ | Participation globale |
|-------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| 17 avril 2024 | 20 | 77 % |
| 15 mai 2024 | 18 | 78 % |
| 11 juin 2024 | 22 | 88 % |
| 17 septembre 2024 | 17 | 77 % |
| 12 novembre 2024 | 17 | 71 % |
| 11 mars 2025 | 18 | 75 % |
| Moyenne | - | 78 % |

Durant l'année 2024-2025, 6 rencontres de l'UA 011-71 ont eu lieu, avec une participation moyenne de 78 % (Tableau 5). Le quorum a été atteint pour chacune des rencontres, permettant qu'elles se déroulent de manière régulière. Il est important de noter que les participations sont calculées selon les modalités définies au cadre de référence des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent (Section 3.2.1) et conformément aux directives émises par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel des TLGIRT. Précisément, un organisme absent à trois rencontres consécutives se voit retirer le statut de membre actif et est ainsi soustrait du quorum. Cet organisme reste membre de plein droit des TLGIRT, mais n'est plus comptabilisé

¹ Le nombre de participants n'inclut que les organismes membres des TLGIRT et ne prend pas en compte les personnes-ressources présentes.

dans le quorum. Ainsi, les chiffres du Tableau 5 démontrent la participation en tenant compte de ces spécificités du quorum.

Bien que des variations soient visibles, la participation des secteurs reste soutenue durant toute l'année (Tableau 6), excepté pour les secteurs « Faune », « MRC » et « Récréation et villégiature ». En effet, on observe une participation inférieure à 50 % en moyenne des organismes membres de ces deux secteurs. Dans le tableau 6, la participation des secteurs est calculée indépendamment des modalités de calcul du quorum. Il s'agit donc de la participation de tous les organismes membres des TLGIRT. Ceci montre que plusieurs organismes ne se prévalent pas de la possibilité de participer aux décisions des TLGIRT, souvent par manque de ressources humaines. Ces organismes sont régulièrement contactés afin de vérifier leur disponibilité et les encourager à participer aux rencontres des TLGIRT.

Tableau 6 - Participation en pourcentage (%) des membres de la TLGIRT de l'UA 011-71 aux rencontres de l'année 2024-2025, par secteur.

| Secteurs | Avril | Mai | Juin | Sept. | Nov. | Mars | Moyenne |
|---|-------|-----|------|-------|------|------|---------|
| Acériculture et produits forestiers non ligneux | 50 | 100 | 100 | 50 | 50 | 50 | 67 |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | 100 | 60 | 100 | 100 | 100 | 60 | 87 |
| Communauté autochtone | 100 | 0 | 100 | 100 | 0 | 0 | 50 |
| Entreprise en travaux forestiers | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Environnement et eau | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Faune | 38 | 25 | 50 | 13 | 22 | 56 | 34 |
| MRC | 50 | 50 | 50 | 25 | 50 | 50 | 46 |
| Récréation et villégiature | 50 | 50 | 25 | 50 | 50 | 50 | 46 |

Nota : Tous les organismes membres de la table sont considérés, indépendamment de leur contribution au quorum.

4.3 Rencontres de la TLGIRT de l'UA 012-72

Durant l'année 2024-2025, six rencontres de l'UA 012-72 ont eu lieu, avec une participation moyenne de 71 % (Tableau 7). Il est important de noter que la rencontre du mois de juin s'est tenue bien que le quorum n'ait pas été atteint. Aucune décision n'a été prise lors de cette rencontre. Toutefois, plusieurs sujets nécessitant une décision étaient à l'ordre du jour, et une procédure de décision par courriel a alors été enclenchée, conformément au cadre de référence. Les décisions prises par courriel ont ensuite été confirmées à la rencontre suivante. Il est utile de noter que les participations sont calculées selon les modalités définies au cadre de référence des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent (Section 3.2.1) et conformément aux directives émises par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel des TLGIRT. Précisément, un organisme absent à trois rencontres consécutives se voit retirer le statut de membre actif et est ainsi soustrait du quorum. Cet organisme reste membre des TLGIRT, mais n'est plus comptabilisé dans le quorum. Ainsi, les chiffres du Tableau 7 démontrent la participation en tenant compte de ces spécificités du quorum.

Tableau 7 - Dates des rencontres et participation des membres de la TLGIRT de l'UA 012-72 pour l'année 2024-2025

| Date | Nombre de participant·es ² | Participation globale |
|-------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| 18 avril 2024 | 22 | 79 % |
| 14 mai 2024 | 16 | 59 % |
| 12 juin 2024 | 13 | 45 % |
| 18 septembre 2024 | 21 | 84 % |
| 11 novembre 2024 | 25 | 83 % |
| 12 mars 2025 | 23 | 74 % |
| Moyenne | - | 71 % |

Le [Tableau 8](#) montre que cinq secteurs présentent une participation moyenne des organismes membres inférieure à 50 %. Dans ce tableau, la participation des secteurs est calculée indépendamment des modalités de calcul du quorum. Il s'agit donc de la participation de tous les organismes membres des TLGIRT. Plusieurs organismes concernés ont des personnes qui les représentent aux deux TLGIRT du Bas-Saint-Laurent, cela pouvant constituer une charge de travail importante. Ces organismes priorisent donc souvent l'UA 011-71 où leurs intérêts sont plus importants.

Tableau 8 - Participation en pourcentage (%) des membres de la TLGIRT de l'UA 012-72 aux rencontres de l'année 2024-2025, par secteur.

| Secteurs | Avril | Mai | Juin | Sept. | Nov. | Mars | Moyenne |
|---|-------|-----|------|-------|------|------|---------|
| Acériculture et produits forestiers non ligneux | 0 | 50 | 0 | 100 | 0 | 50 | 33 |
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | 50 | 67 | 50 | 50 | 67 | 50 | 56 |
| Communauté autochtone | 0 | 50 | 0 | 50 | 50 | 50 | 33 |
| Entreprise en travaux forestiers | 80 | 40 | 40 | 100 | 50 | 75 | 64 |
| Environnement et eau | 100 | 0 | 0 | 33 | 67 | 100 | 50 |
| Faune | 46 | 38 | 38 | 46 | 77 | 54 | 50 |
| MRC | 80 | 60 | 60 | 60 | 60 | 80 | 67 |
| Récréation et villégiature | 40 | 0 | 0 | 20 | 60 | 20 | 23 |

Nota : Tous les organismes membres de la table sont considérés, indépendamment de leur contribution au quorum.

² Le nombre de participants n'inclut que les organismes membres des TLGIRT et ne prend pas en compte les personnes-ressources présentes.

4.4 Rencontre régionale des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent

Une rencontre régionale a eu lieu le 28 janvier 2025 à Rimouski. Cette rencontre a réuni 55 personnes autour de thématiques d'intérêt régional. Comme cette rencontre ne donne pas lieu à des décisions, les chiffres exacts de participation et l'atteinte du quorum n'ont pas été relevés.

5. ACTIVITÉS DE LA TLGIRT DE L'UA 011-71

5.1 Sujets abordés

Les rencontres de la TLGIRT de l'UA 011-71 ont permis de traiter de nombreux dossiers (Figure 1). L'objectif est de discuter en priorité des sujets en lien avec la planification forestière³ des unités d'aménagement de la région. De manière ponctuelle, des sujets annexes peuvent être abordés. Ainsi, le traitement des sujets en rapport avec la planification forestière a pris une grande importance lors de l'année écoulée (56 %). Durant l'année 2024-2025, plusieurs sujets d'intérêt pour les membres⁴ ont été abordés (29 %). Des suivis du comité Casault, du comité sur la qualité du milieu aquatique et du comité sur la restauration de l'habitat du caribou, ainsi que les projets d'acquisition de connaissances sur les produits forestiers non ligneux, les ravages de cerf de Virginie et les refuges thermiques ont également été discutés (15 %).

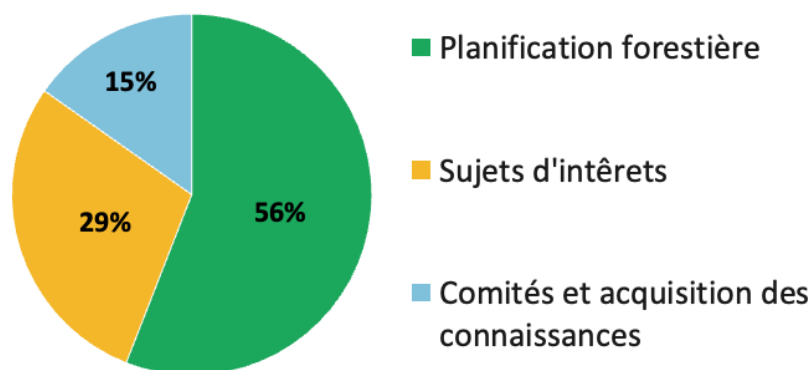


Figure 1 - Répartition des sujets traités aux rencontres de la TLGIRT de l'UA 011-71 en 2024-2025

5.2 Fiches enjeu-solution

La TLGIRT de l'UA 011-71 possède 20 fiches enjeu-solution, dont une est en cours d'élaboration. Parmi ces fiches, 17 sont incluses au PAFIT et possèdent leurs indicateurs et cibles⁵ :

³ Incluant les commentaires en lien avec le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel, la procédure d'harmonisation, les fiches enjeu-solution, le bilan des travaux des TLGIRT, les sites fauniques d'intérêt, le plan d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par le chablis et de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

⁴ Incluant des présentations de la confidentialité des échanges, de la protection des cervidés en hiver, du sondage de satisfaction et du cadre de référence des TLGIRT, du rapport annuel et la fiche synthèse des TLGIRT, des milieux humides d'intérêt.

⁵ Équivalent des VOIC (Valeur – Objectif – Indicateur – Cible)

- Qualité de l’habitat du petit gibier
- Qualité du milieu aquatique
- Qualité des habitats des espèces en situation précaire ou sensibles à l’aménagement forestier
- Qualité de l’habitat de la martre d’Amérique
- Le potentiel acéricole
- Qualité de l’habitat de l’orignal à long terme
- Forêts d’intérieur et connectivité
- Raréfaction des chicots et des gros débris ligneux
- Perturbation des sols
- Efforts d’aménagement forestier et travaux sylvicoles
- Raréfaction des vieilles forêts
- Coûts d’approvisionnement en matière ligneuse pour l’industrie de la transformation des bois
- Simplification des structures internes des peuplements
- Modification de la composition végétale
- Valorisation des produits forestiers non ligneux dans les plans d’aménagement forestier
- Qualité de l’habitat du cerf de Virginie
- Approvisionnement de l’industrie de la transformation des feuillus durs⁶

Trois fiches enjeu-solution permettent de guider l’harmonisation et ne possèdent donc ni indicateurs ni cibles :

- Visibilité et intégrité des limites des territoires structurés
- Quiétude pour les utilisateurs du territoire forestier
- Protection de l’environnement immédiat des infrastructures récréotouristiques, des sentiers et autres aménagements ayant fait l’objet d’investissements

5.3 Mesures d’harmonisation des usages

En 2024-2025, deux mesures d’harmonisation des usages ont été adoptées à la TLGIRT 011-71 pour la troisième version du PAFIO 2023-2028 ([Tableau 9](#)).

⁶ Cette fiche a été proposée en février 2022, et n’est pas intégrée dans le PAFIT 2023-2028. Toutefois, elle sera considérée dans l’application des indicateurs et cibles lorsqu’elle sera adoptée par les membres des TLGIRT.

Tableau 9 : Mesures d'harmonisation des usages retenues dans l'UA 011-71 pour la troisième version du PAFIO 2023-2028

| ORGANISME : RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI | |
|--|---|
| Secteur concerné | Mesures d'harmonisation des usages retenues |
| Réserve faunique de Rimouski | Une bande intacte de 20 m sera maintenue du côté de la réserve pour le SI de droite (coupe totale). |
| Réserve faunique de Rimouski | Les travaux s'arrêteront à 20 m de la limite de la réserve. |

Deux plans d'aménagement spéciaux ont été soumis à la consultation des membres de la TLGIRT de l'UA 011-71 en 2024-2025. Ces deux plans d'aménagement spéciaux concernent la récupération de bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans un premier temps et le chablis. Ces deux consultations n'ont pas mené à l'adoption de mesure d'harmonisation des usages.

5.4 Visite terrain

Une visite terrain a eu lieu le 17 septembre 2024 à l'usine de production de biomasse du Groupe Lebel à Cacouna.

5.5 Mécanisme de règlement des différends

Au cours de l'année 2024-2025, aucune situation n'a nécessité le recours au mécanisme de règlement des différends dans cette TLGIRT.

6. ACTIVITÉS DE LA TLGIRT DE L'UA 012-72

6.1 Sujets abordés

La TLGIRT de l'UA 012-72 a traité de nombreux dossiers (Figure 2). L'objectif est de discuter en priorité des sujets en lien avec la planification forestière⁷ dans cette unité d'aménagement. De manière ponctuelle, des sujets annexes peuvent être abordés. Ainsi, le traitement des sujets en rapport avec la planification forestière a pris 76 % du temps consacré aux rencontres. Il est à noter que le retour sur les commentaires des membres des TLGIRT sur la modification du PAFIO et la présentation du Plan d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par le chablis représentent une partie importante du temps de discussion. Durant l'année 2024-2025, plusieurs sujets d'intérêt pour les membres⁸ ont été abordés (15 %). Des suivis du comité Casault, du comité sur la qualité du milieu aquatique et du comité sur la restauration de l'habitat du caribou ainsi que les projets d'acquisition de connaissances sur les produits forestiers non ligneux, les ravages de cerf de Virginie et les refuges thermiques ont également été discutés (9 %).

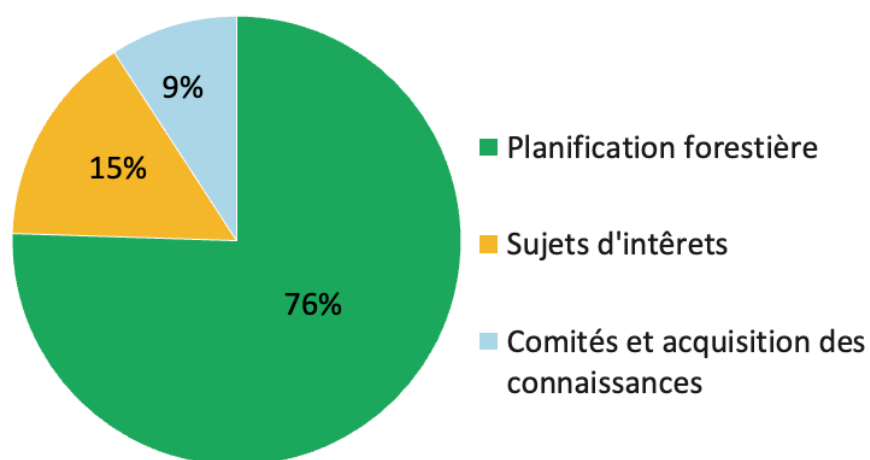


Figure 2 - Répartition des sujets traités aux rencontres des TLGIRT de l'UA 012-72 en 2024-2025

⁷ Incluant les commentaires en lien avec le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel, la procédure d'harmonisation, le plan d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par le chablis et de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, les fiches enjeu-solution, le bilan des travaux des TLGIRT, des activités de formation des membres, l'utilisation de Forêt ouverte.

⁸ Incluant des présentations de la protection des cervidés en hiver, de la confidentialité des échanges, du Sentier international des Appalaches, du sondage de satisfaction et du cadre de référence des TLGIRT, du rapport annuel et la fiche synthèse des TLGIRT.

6.2 Fiches enjeu solution

La TLGIRT de l'UA 012-72 possède 23 fiches enjeu-solution, dont une est en cours d'élaboration. Parmi ces fiches, 18 sont incluses dans le PAFIT et possèdent leurs indicateurs et cibles⁹ :

- Qualité de l'habitat du petit gibier
- Qualité du milieu aquatique
- Qualité des habitats des espèces en situation précaire ou sensibles à l'aménagement forestier
- Qualité de l'habitat de la martre d'Amérique
- Le potentiel acéricole
- Qualité de l'habitat de l'original à long terme
- Forêt d'intérieur et connectivité
- Raréfaction des chicots et des gros débris ligneux
- Perturbation des sols
- Efforts d'aménagement forestier et travaux sylvicoles
- Raréfaction des vieilles forêts
- Coûts d'approvisionnement en matière ligneuse pour l'industrie de la transformation des bois
- Simplification des structures internes des peuplements
- Modification de la composition végétale
- Qualité de l'habitat du caribou de la Gaspésie
- Valorisation des produits forestiers non ligneux dans les plans d'aménagement forestier
- Qualité de l'habitat du cerf de Virginie
- Approvisionnement de l'industrie de la transformation des feuillus durs¹⁰

Cinq fiches enjeu-solution permettent de guider l'harmonisation ou d'autres problématiques qui ne sont pas en lien direct avec la planification forestière dans l'UA, et ne possèdent donc ni indicateurs ni cibles :

- Visibilité et intégrité des limites des territoires structurés
- Quiétude pour les utilisateurs du territoire forestier
- Protection de l'environnement immédiat des infrastructures récréotouristiques, des sentiers et autres aménagements ayant fait l'objet d'investissements
- Maintien du lien historique d'approvisionnement de l'industrie forestière régionale avec les territoires des UA prévalant dans la période 2008-2018

⁹ Équivalent des VOIC (Valeur – Objectif – Indicateur – Cible).

¹⁰ Cette fiche a été proposée en février 2022 et n'est pas intégrée dans le PAFIT 2023-2028. Toutefois, elle sera considérée dans l'application des indicateurs et cibles lorsqu'elle sera adoptée par les membres des TLGIRT.

- Participation financière des enchérisseurs du BMMB à l'entretien du chemin principal G-104

6.3 Mesures d'harmonisation des usages

En 2024-2025, 13 mesures d'harmonisation des usages ont été adoptées à la TLGIRT 012-72 pour la troisième version du PAFIO 2023-2028 (Tableau 10).

Tableau 10 : Mesures d'harmonisation des usages retenues dans l'UA 012-72 pour la troisième version du PAFIO 2023-2028

| ORGANISME : ZEC DU BAS-SAINT-LAURENT | |
|--|---|
| Secteur concerné | Mesures d'harmonisation des usages retenues |
| ZEC Bas-Saint-Laurent | Conserver une ligne de poteaux le long de la limite en coupant des arbres à une hauteur de plus de 2,5 m pour que cette limite soit identifiée et visible sur le terrain. Si une préparation de terrain avec mise en andain est nécessaire, lorsque le terrain le permet, localiser un andain à environ 10 m de parallèlement aux contours du secteur d'intervention et à l'intérieur de ceux-ci sur la portion qui longe la limite de la forêt publique. |
| Mont longue-vue | Protéger le sentier pédestre aménagé en minimisant le nombre de passages de la machinerie. Après les travaux de remise en production, le sentier doit être libre de tout débris et remis en état. |
| Secteur CPRS_LPAT20211 | Ne pas effectuer de préparation de terrain dans le GTYF PEU régénéré en peupliers. |
| ORGANISME : RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE | |
| Secteur concerné | Mesures d'harmonisation des usages retenues |
| Réserve faunique de Matane | Conserver une ligne de poteaux le long de la limite en coupant des arbres à une hauteur de plus de 2,5 m pour que cette limite soit identifiée et visible sur le terrain. Si une préparation de terrain avec mise en andain est nécessaire, lorsque le terrain le permet, localiser un andain à environ 10 m de parallèlement aux contours du secteur d'intervention et à l'intérieur de ceux-ci sur la portion qui longe la limite de la forêt publique. |
| Chantier Lac Bonafeul | Une bande de 10 m le long du chemin sera exclue de la planification annuelle, si le secteur est remis en production. Pour la récolte effectuée en 2022-2023, si une remise en production est nécessaire, ne pas la faire avant 2025. |
| Chantier Lac Martel | Fermeture du chemin existant et implantation d'un chemin se connectant à la voirie existante. |
| Chantier Langue de Terre | Reporter les SIP à la prochaine période quinquennale. |
| Chantier Verger 7 | Retirer les parties humides à deux endroits selon l'indice d'humidité topographique (TWI). |
| Chantier St-Nil | La portion du chantier dont les peuplements sont de composition mélangée et feuillue sera reportée à prochaine période quinquennale. La portion du chantier dont la composition est résineuse sera reportée à la fin du présent quinquennal. |
| ORGANISME : TERFA | |
| Secteurs concernés | Mesures d'harmonisation des usages retenues |
| Chantier Lac Cossette | Ne pas planifier de coupe de régénération avant la saison d'opérations 2027-2028. |

| ORGANISME : RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI | |
|--|--|
| Secteur concerné | Mesures d'harmonisation des usages retenues |
| Chantier Lac Castor | Aucun traitement ne devra être planifié ni réalisé entre le chemin et le lac du Castor. |
| ORGANISME : CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT | |
| Secteur concerné | Mesures d'harmonisation des usages retenues |
| Aires protégées - rivière Causapsal | <p>Une validation des SIP sera effectuée selon le contour consensuel convenu lors des ateliers régionaux (le CREBSL transmettra le fichier électronique au MRNF et au BGAd).</p> <p>MHU proposée si des SIP se trouvent dans le contour consensuel : report des éclaircies commerciales (68 ha) et aucun nouveau SIP dans le contour consensuel pour le prochain quinquennal, soit jusqu'au 31 mars 2027 au plus tard. Si le processus de création de l'aire protégée est complété avant cette date et que les contours finaux de l'aire protégée sont connus, de la planification pourra être ajoutée sur les portions du territoire non retenues. Si des superficies sont suffisamment affectées par des perturbations naturelles pour être ajoutées en plan d'aménagement spécial de récupération (TBE, chablis ou feu) dans ces zones, la récolte pourra avoir lieu.</p> |
| Aire protégée - Rivière Assemetquagan | <p>Une validation des SIP sera effectuée selon le contour consensuel convenu lors des ateliers régionaux (le CREBSL transmettra le fichier électronique au MRNF et au BGAd).</p> <p>MHU proposée si des SIP qui ne sont pas déjà harmonisés se trouvent dans le contour consensuel : aucun nouveau SIP dans le contour consensuel pour le prochain quinquennal, soit jusqu'au 31 mars 2027 au plus tard. Si le processus de création de l'aire protégée est complété avant cette date et que les contours finaux de l'aire protégée sont connus, de la planification pourra être ajoutée sur les portions du territoire non retenues. Si des superficies sont suffisamment affectées par des perturbations naturelles pour être ajoutées en plan d'aménagement spécial de récupération (TBE, chablis ou feu) dans ces zones, la récolte pourra avoir lieu.</p> |

6.4 Mécanisme de règlement des différends

Au cours de l'année 2024-2025, aucune situation n'a nécessité le recours au mécanisme de règlement des différends dans cette TLGIRT.

7. LES COMITÉS DE TRAVAIL ISSUS DES TRAVAUX DES TLGIRT

7.1 Comité sur les compartiments d'organisation spatiale (COS)

Le comité sur les COS est actif depuis 2018 (Tableau 11) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFo du MRNF, la direction de la gestion de la faune (DGFa) du MELCCFP, la société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) et la Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics du Bas-Saint-Laurent (CGCBSL).

Tableau 11 : Composition du comité sur les compartiments d'organisation spatiale.

| Secteurs | Organismes |
|--|--|
| Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement | Bois d'œuvre Cedrico |
| | Groupe Lebel inc. |
| | Lulumco inc. |
| | Bégin & Bégin inc. et Groupe NBG inc. |
| Communautés autochtones | Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekwik |
| Entreprises en travaux forestiers | Groupement forestier Mitis Neigette |
| | Groupement forestier du Témiscouata |
| Environnement et eau | Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent |
| Faune | Réserve faunique de Matane |
| | Réserve faunique de Rimouski |
| | Réserve faunique Duchénier - Terfa |
| | ZEC Chapais |
| | ZEC Bas-Saint-Laurent |

Le comité a pour objectif d'analyser les modalités provinciales entourant les COS et de proposer, si nécessaire, des modalités régionales mieux adaptées à la réalité du Bas-Saint-Laurent. Un des objectifs du comité était de proposer des secteurs de grande coupe totale (> 100 ha) pour une visite terrain afin d'observer les différentes modalités de rétention dans ces coupes. Comme il s'est avéré impossible de trouver une telle situation, ce projet a été reporté. Le comité ne s'est pas réuni en 2024-2025, dans l'attente d'une opportunité de visite terrain. Toutefois, lors de l'année 2025-2026, il est prévu de réaliser cette visite terrain puisqu'une coupe correspondant aux critères recherchés aura été réalisée.

7.2 Comité sur la restauration de l'habitat du caribou

Le comité sur la restauration de l'habitat du caribou de la Gaspésie est actif depuis avril 2021 (Tableau 12) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFo du MRNF, la DGFa du MELCCFP, la SÉPAQ et la CGCBSL. Le comité s'est réuni une fois lors de l'année 2024-2025.

Tableau 12 : Composition du comité sur la restauration de l'habitat du caribou.

| Secteurs | Organismes |
|--|--|
| Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement | Bois d'œuvre Cedrico |
| | Groupe Lebel inc. |
| Entreprises en travaux forestiers | Société d'exploitation des ressources de la Vallée |
| Environnement et eau | Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent |
| Faune | Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent |
| | Réserve faunique de Matane |
| | ZEC Cap-Chat |
| MRC et communautés | MRC de La Matanie |
| Récréation et villégiature | Parc national de la Gaspésie |
| | Sentier international des Appalaches |

Le comité a pour objectif de proposer des actions de restauration à prioriser dans l'habitat du caribou de la Gaspésie. Plus particulièrement, le comité vise l'identification de chemins à fermer et à revégétaliser, ainsi que la proposition de modalités de gestion forestière favorables à l'habitat du caribou de la Gaspésie.

La première phase de fermeture ou revégétalisation s'est terminée à l'été 2023. Ainsi, 55 km de chemins ont fait l'objet de travaux en 2023. Le comité a poursuivi ses activités dans le cadre de la prolongation de son mandat, décidée par les membres des TLGIRT en mars 2023. Toutefois, en novembre 2023, le MRNF et la SÉPAQ ont demandé d'attendre la parution de la Stratégie sur les caribous forestiers et montagnards par le MELCCFP avant de poursuivre les travaux. Au début de l'année 2025, les travaux du comité ont repris.

Du 30 avril 2024 au 31 octobre 2024, une consultation publique a été menée par le gouvernement du Québec sur les projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie et sur les intentions de modifications règlementaires les accompagnant. À cet effet, une présentation de ces projets pilotes par le MELCCFP a été faite à l'ensemble des membres des TLGIRT le 14 mai 2024, à la demande des membres du comité.

Le comité poursuivra ses travaux en 2025-2026.

7.3 Comité sur l'accès au territoire public

Le comité sur l'accès au territoire public est actif depuis 2020 ([Tableau 13](#)) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFo du MRNF, le BMMB, la DGFa du MELCCFP et la SÉPAQ. Le comité n'a pas tenu de rencontre en 2024-2025.

L'objectif de ce comité est de réfléchir à une vision régionale de l'entretien de la voirie forestière. Ainsi, le comité souhaite identifier les enjeux régionaux vécus par les utilisateurs et utilisatrices de la forêt publique en lien avec l'accès au territoire public. Les travaux du comité se poursuivront en 2025-2026.

Tableau 13 : Composition du comité sur l'entretien de la voirie forestière.

| Secteurs | Organismes |
|---|---|
| Acériculture et produits forestiers non ligneux | Producteurs et productrices acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie |
| Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement | Bois d'œuvre Cedrico |
| | Groupe Label inc. |
| | Bégin & Bégin inc. |
| Entreprise en travaux forestiers | Groupe NBG inc. |
| Environnement et eau | Groupement forestier du Témiscouata |
| | Organisme de bassins-versants Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup |
| Faune | Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Bas-Saint-Laurent |
| | ZEC Chapais |
| | ZEC Casault |
| | Réserve faunique de Matane |
| | Réserve faunique de Rimouski |
| MRC et communautés | Réserve faunique Duchénier - Terfa |
| | MRC de La Matanie |
| | MRC du Kamouraska |
| | MRC de Rivière-du-Loup |
| Récréation et villégiature | MRC du Témiscouata |
| | Fédération des clubs motoneigistes du Québec |
| | Fédération québécoise des Clubs Quads |

7.4 Comité sur l'approvisionnement de l'industrie du feuillu dur

Le comité sur l'approvisionnement de l'industrie du feuillu dur est actif depuis mai 2023 ([Tableau 14](#)) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFo du MRNF et la fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent. Le comité ne s'est pas réuni en 2024-2025.

Tableau 14 : Composition du comité sur l’approvisionnement de l’industrie du feuillu dur.

| Secteurs | Organismes |
|---|---|
| Acériculture et produits forestiers non ligneux | Producteurs et productrices acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie |
| Bénéficiaires de garanties d’approvisionnement | Cascades Carton-caisse |
| | Bégin & Bégin inc. |
| | Groupe NBG inc. |
| MRC et communautés | MRC du Témiscouata |

Le mandat de ce comité est de proposer des solutions et des indicateurs et cibles qui seront ajoutés dans la fiche enjeu-solution sur l’approvisionnement de l’industrie du feuillu dur. Lorsque cette fiche a été proposée, deux points suscitaient des préoccupations chez certains organismes membres des TLGIRT. Tout d’abord, une solution proposant la réalisation de coupes de jardinage en appliquant les recommandations provinciales du Comité sur l’impact des modalités opérationnelles des traitements en forêt feuillue (CIMOTFF) pour les diamètres à maturité financière dans les peuplements de feuillus durs situés à l’extérieur des PAP ne faisait pas consensus. D’autre part, les deux indicateurs proposés permettant d’inclure les superficies traitées en éclaircies jardinatoires et en coupes de jardinage conventionnelles dans les AIPL afin de protéger les investissements sylvicoles ne convenaient pas à l’ensemble des membres.

Les travaux de ce comité ont été interrompus à la fin de l’année 2023 puisque l’application du Plan directeur ministériel pour le développement de l’acériculture en forêt publique a complexifié les enjeux entourant le partage de la forêt feuillue au Bas-Saint-Laurent. Afin de résoudre cette problématique, un groupe de concertation régional impliquant les élu-es du Bas-Saint-Laurent s’est créé. Ce groupe a pour objectif de convenir d’une façon de partager la forêt feuillue de la région afin de permettre le développement viable et harmonieux de l’industrie de la transformation du feuillu dur et de l’industrie acéricole. Ce groupe s’est réuni deux fois en 2024-2025. Les travaux du groupe de travail et du comité se poursuivront en 2025-2026.

7.5 Comité sur la qualité du milieu aquatique

Le comité sur la qualité du milieu aquatique est actif depuis février 2024 ([Tableau 15](#)) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFO du MRNF, la DGFa du MELCCFP et la CGCBSL. Le comité s’est réuni une fois lors de l’année 2024-2025.

Le mandat de ce comité est d’identifier des mesures à prendre lors de la planification forestière qui permettront d’avoir des impacts positifs sur la qualité du milieu aquatique. La détermination et la priorisation des pistes d’action sont les premières étapes que ce comité doit franchir. Les travaux du comité se poursuivront en 2025-2026.

Tableau 15 : Composition du comité sur la qualité du milieu aquatique.

| Secteurs | Organismes |
|---|--|
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Bois d'œuvre Cedrico |
| Environnement et eau | Organisme de bassins-versants Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup |
| | Organisme de bassins-versants Matapédia-Restigouche |
| | Organisme de bassins-versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent |
| Faune | ZEC Rivière Matane |
| | ZEC Casault |
| | Réserve faunique de Matane |
| | Réserve faunique de Rimouski |
| | Réserve faunique Duchénier - Terfa |

7.6 Comité sur les produits forestiers non ligneux

Le comité sur les produits forestiers non ligneux est actif depuis septembre 2024 (Tableau 16) et est soutenu dans ses activités par le CRD et la DGFO du MRNF. Le comité s'est réuni deux fois lors de l'année 2024-2025.

Le mandat de ce comité est de faire le suivi du projet d'acquisition des connaissances d'implantation des PFNL en forêt publique. Plus de détails sur ce projet sont donnés dans la partie 8.3 du présent rapport. Les travaux du comité se poursuivront en 2025-2026.

Tableau 16 : Composition du comité sur la qualité du milieu aquatique.

| Secteurs | Organismes |
|---|-------------------|
| Acériculture et produits forestiers non ligneux | Biopterre |
| Faune | ZEC Chapais |
| MRC et communautés | MRC de Kamouraska |

7.7 Comité Casault

Le comité Casault est actif depuis avril 2024 (Tableau 17) et est soutenu dans ses activités par le CRD, la DGFO du MRNF et la DGFA du MELCCFP. Le comité s'est réuni deux fois lors de l'année 2024-2025.

Le comité Casault a été formé à la suite des préoccupations soulevées lors des consultations sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) et les plans d'aménagement spéciaux (PAS). La diminution de la population de poisson (omble de fontaine) dans les bassins versants des lacs Casault, Causapsal et Huit-Mille préoccupe certains membres de la TLGIRT de

l'UA 012-72. Ainsi, son mandat est de (1) mettre en commun toute l'information disponible dans les différents organismes concernés et (2) identifier s'il y a des problématiques en lien avec les activités d'aménagement forestier (voirie, aire équivalente de coupe [AÉC]) pour le maintien de la qualité du milieu aquatique dans cette zone sensible.

Tableau 17 : Composition du comité sur l'entretien de la voirie forestière.

| Secteurs | Organismes |
|---|--|
| Bénéficiaire de garanties d'approvisionnement | Bois d'œuvre Cedrico |
| Environnement et eau | Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent |
| | Organisme de bassin versant Matapédia Restigouche |
| Faune | ZEC Casault |
| MRC et communautés | MRC de La Matapédia |

8. LES PROJETS D'ACQUISITION DES CONNAISSANCES EN LIEN AVEC LES BESOINS DES MEMBRES DES TLGIRT

8.1 Identification de refuges thermiques au Bas-Saint-Laurent

L'objectif de ce projet est d'identifier des refuges thermiques pour l'omble de fontaine et l'omble chevalier dans deux bassins-versants immédiats de lacs à omble chevalier et à omble de fontaine en sympatrie simple. Un premier lac est inclus dans une aire protégée, dans la réserve faunique Duchénier, tandis que le second est situé dans une zone où de l'exploitation forestière est possible, dans la ZEC Bas-Saint-Laurent.

[Le projet](#) a permis d'identifier cinq refuges thermiques sur une possibilité de 11 dans les deux bassins versants : le lac Long Numéro Un situé dans la réserve faunique Duchénier et le lac Lunettes situé dans la ZEC Bas-Saint-Laurent. Des variations journalières et saisonnières importantes ont été observées dans la température de l'eau aux sites étudiés. Dans tous les sites étudiés, des températures représentant un danger pour la croissance (> 20°C) ou la survie (> 27 °C) du poisson ont été enregistrées. Ces températures dépassaient parfois 27 °C pendant plusieurs jours. Par ailleurs, l'étude n'a pas permis de tirer des conclusions quant à un effet de l'environnement forestier, des interventions forestières et des caractéristiques des cours d'eau sur la présence de refuges thermiques. En effet, les données recueillies n'étaient pas suffisamment nombreuses pour obtenir des résultats statistiquement significatifs. En particulier, les environnements forestiers ne présentaient pas une variabilité suffisante et les refuges thermiques identifiés n'étaient pas assez nombreux pour observer de tels effets. L'étude renforce la pertinence d'augmenter les connaissances sur les déterminants des refuges thermiques. Enfin, cinq recommandations sont formulées :

- Poursuivre les efforts d'identification de refuges thermiques dans les bassins versants.
- S'assurer d'étudier un nombre suffisant de refuges thermiques.
- Caractériser complètement les refuges thermiques en délimitant précisément la zone de refuge, étudiant les caractéristiques physico-chimiques des refuges thermiques et la fréquentation par le poisson des refuges thermiques.
- Faire des suivis à long terme des refuges thermiques pour identifier un effet des conditions météorologiques et ainsi mieux prévoir les conséquences des changements climatiques sur les refuges thermiques.
- Faire un suivi de la température de l'eau lors d'une année d'intervention forestière.

Ce projet s'est achevé au 1^{er} mars 2025 et a été réalisé avec la collaboration du MRNF, du MELCCFP, de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) ainsi que de trois organismes membres des TLGIRT : la réserve faunique Duchénier, la ZEC Bas-Saint-Laurent et l'OBV du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. Les travaux ont été financés par le PADF, les partenaires impliqués dans le projet et à travers le programme *Amélioration de la qualité des habitats aquatiques*.

8.2 Régénération naturelle dans des coupes partielles et coupes de régénération après scarifiage par décapage par placeaux

Le scarifiage par décapage par placeaux est une avenue intéressante en vue de favoriser la régénération du bouleau jaune, du thuya occidental et des épinettes à la suite de coupes partielles ou de coupes avec réserve de semenciers. Un placeau correspond à un emplacement de petite surface préparé et cultivé de manière à faciliter l'implantation de la régénération naturelle. L'objectif du scarifiage par décapage par placeaux ou en plein est d'exposer le sol minéral. En effet, ce substrat est parmi les plus favorables (avec le bois pourri) pour la germination des graines de bouleaux et d'épinettes. Une première étude terminée en 2022 avait pour objectif de déterminer le type de régénération naturelle qui s'installe dans les peuplements forestiers à la suite d'un scarifiage par décapage par placeaux dans différents traitements sylvicoles. Cette étude a permis de constater que la régénération naturelle feuillue peut s'installer avec succès dans les placeaux.

Ainsi, le scarifiage par décapage par placeaux est une avenue intéressante pour la régénération d'essences commerciales, en particulier à la suite de coupes totales avec réserve de semenciers (CRS) et les coupes progressives irrégulières (CPI). Toutefois, plusieurs considérations sont à prendre en compte pour déployer au mieux cette préparation de terrain. En particulier, il est probable que la taille des placeaux et leur nombre exercent une influence sur la régénération.

Au cours des prochaines années, il est prévu d'installer des placettes permanentes dans différents peuplements traités par CPI et CRS afin d'y suivre sur plusieurs années la régénération naturelle. Ce projet suivra donc différentes phases d'implantation en fonction des traitements sylvicoles réalisés et des peuplements disponibles pour l'étude.

En 2023, trois sites ont été traités avec trois tailles de placeaux différentes dans l'est du Bas-Saint-Laurent. Ainsi, une étude de temps et mouvement a été effectuée sur ces travaux de préparation de terrain. Un site supplémentaire a été installé en 2024. Des placettes permanentes permettant le suivi de la régénération à long terme seront implantées en 2024. Les résultats de ce projet sont attendus sur le long terme. Toutefois, des résultats intermédiaires seront présentés au fur et à mesure, lorsqu'ils seront disponibles. Le projet est financé par le PADF.

8.3 Implantation de PFNL

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) englobent les produits de l'érable, mais également la production ou la cueillette de fruits sauvages, de végétaux ou encore de champignons en milieu forestier. Le développement de cette filière est en plein essor au Québec, et au Bas-Saint-Laurent en particulier. Outre les bénéfices économiques visés, les PFNL ont un impact social concret tant par la préservation des traditions issues du savoir autochtone que par la dynamisation des secteurs dévitalisés.

À l'heure actuelle, un certain nombre de PFNL sont vulnérables ou menacés pour plusieurs raisons (exploitation forestière, expansion urbaine, changements climatiques, cueillette abusive). Or, les efforts de protection ne suffisent pas à augmenter l'aire de répartition de ces ressources alors qu'à l'inverse, on observe un intérêt croissant pour ces produits régionaux, de la part du grand public et des entreprises. Afin de diminuer la pression due à la récolte, une solution envisagée depuis plusieurs années est la culture de ces PFNL en milieu forestier. Cette avenue permet de réduire la cueillette clandestine des massifs sauvages tout en valorisant la création d'emplois de qualité en région.

Or, un important manque de connaissances quant aux pratiques culturelles limite la réalisation de cette approche. Les besoins de recherche ciblent plus particulièrement les méthodes d'implantation, le temps de croissance et la productivité en fonction des différentes zones écoforestières présentes dans le Bas-Saint-Laurent.

Les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) du Bas-Saint-Laurent ont adopté en 2021 une fiche enjeu-solution visant à valoriser les PFNL dans les plans d'aménagement forestier intégré tactique du territoire public. Dans ce cadre, cinq PFNL ont été identifiés (Tableau 1).

Le projet d'acquisition des connaissances est mené par Biopterre, en collaboration avec le CRD, le MRNF et la MRC de Kamouraska à travers le Kamouraska Mycologique. Ainsi, les travaux menant à l'installation de sites expérimentaux pour l'implantation de PFNL dans les unités d'aménagement (UA) du Bas-Saint-Laurent doivent permettre :

1. d'identifier des sites potentiels intéressants pour l'implantation de cinq PFNL;
2. de concevoir un dispositif expérimental pour implanter cinq PFNL;
3. de réaliser l'implantation de cinq PFNL selon le dispositif expérimental conçu;
4. de réaliser le suivi de l'implantation réalisée sur une saison de croissance.

Les résultats de ce projet sont attendus en 2025-2026.

9. AMÉLIORATION CONTINUE DU FONCTIONNEMENT DES TLGIRT

9.1 Stimulation de la participation des membres aux rencontres des TLGIRT

Afin de maximiser la participation des membres aux rencontres de la TLGIRT, plusieurs actions sont mises en place par la coordination des TLGIRT :

- Pour chaque nouvel organisme membre et chaque changement de personne représentante d'un organisme déjà membre, une rencontre d'introduction est proposée afin de s'approprier le fonctionnement des TLGIRT.
- Lorsqu'un organisme est absent à deux rencontres successives, la coordination des TLGIRT le contacte afin de confirmer son intérêt à poursuivre sa participation aux travaux de la TLGIRT.
- À l'automne, tous les organismes membres des TLGIRT sont contactés par la coordination des TLGIRT afin de confirmer les noms et coordonnées des personnes représentantes et remplaçantes.
- Les membres des TLGIRT ont à leur disposition un formulaire de proposition de sujets.
- Un comité de coordination des TLGIRT a été mis en place. Ce comité est composé minimalement de : la coordination des TLGIRT du CRD, la personne-ressource responsable des TLGIRT au MNRF, la personne responsable de la division de la planification et de la connaissance au MNRF, ainsi que deux (2) membres des TLGIRT (un-e par unité d'aménagement).
- Le remboursement des frais de déplacement est proposé pour les organismes à but non lucratif n'ayant pas de revenus commerciaux ou n'ayant pas accès à des subventions spécifiques favorisant leur participation aux TLGIRT.
- Des sondages de satisfaction du déroulement des rencontres sont proposés aux membres à la fin de chaque rencontre. Lorsque des insatisfactions émergent, les personnes insatisfaites sont contactées afin d'en identifier les causes et les moyens de les éviter aux rencontres suivantes.
- Les rencontres en présence, en visioconférence et en mode hybride se tiennent en alternance.

Par ailleurs, afin d'aider les participants dans leur mandat aux rencontres des TLGIRT, la coordination des TLGIRT a réalisé une courte formation sur l'utilisation de [forêt ouverte](#). Ainsi, une démonstration de l'utilisation de cet outil a été réalisée en rencontre. De plus, lorsque des consultations ou des informations géomatiques sont transmises, la coordination des TLGIRT transmet également les fichiers géomatiques en format .geojson qui sont facilement importables sur le site forêt ouverte.

9.2 Bureau de coordination des TLGIRT

Le bureau de coordination des TLGIRT, sous la responsabilité de la direction de la planification forestière, de la géomatique et de l'aménagement intégré (DPGA) du MRNF a pour mission de soutenir les intervenants concernés par le gestion participative des ressources forestières. L'annonce du début des activités de cette entité a été faite en mars 2023.

Dans le cadre de ce bureau de coordination, un comité des coordonnateurs et coordonnatrices externes des TLGIRT est en activité depuis le mois de juin 2023. Les premières activités de ce comité ont été d'établir et prioriser les besoins des coordonnateurs et coordonnatrices externes des TLGIRT. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées :

- Une autoformation a été développée, et les membres des TLGIRT ont pu la suivre. Cette autoformation est constituée, à ce jour, de deux modules : un [premier module](#) (septembre 2024) sur les notions fondamentales liées aux TLGIRT et à la gestion des forêts publiques sous aménagement et un [second module](#) (mars 2025) sur la contribution des membres des TLGIRT dans l'élaboration des PAFIT. Les retours des membres des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent sur ces deux modules de formation sont positifs.
- Un bilan des règles de fonctionnement des TLGIRT du Québec a été présenté. Cela a permis de proposer des améliorations dans les différents cadres de référence des TLGIRT pour les différentes régions. Afin de bénéficier de ces propositions et en réponse à un besoin régional, le cadre de référence des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent a été modifié et adopté par les membres des TLGIRT en mars 2025.
- Plusieurs informations et formations ont été transmises aux coordonnateurs et coordonnatrices externes des TLGIRT en 2024-2025 : informations sur les demandes d'accès à l'information, organisation d'un atelier à destination des coordonnateurs et coordonnatrices des TLGIRT en octobre 2024, formation sur la conduite de réunion en janvier 2025, création d'un portail de partage d'information entre les coordonnateurs et coordonnatrices des TLGIRT en octobre 2024.

9.3 Satisfaction des rencontres des TLGIRT

À la fin de chaque rencontre régulière des TLGIRT, un sondage de satisfaction a été soumis aux membres. Dans le sondage, il a été demandé aux membres d'évaluer leur satisfaction de la rencontre sur une échelle de 1 (très insatisfait) à 4 (très satisfait). Les membres pouvaient évaluer leur satisfaction quant (i) aux décisions prises durant la rencontre (ii) à la qualité des échanges durant la rencontre et (iii) à l'animation de la rencontre. Pour la période 2023-2024, le bilan de ces sondages de satisfaction est présenté dans le Tableau 17.

Tableau 18 : Moyennes de satisfaction des rencontres de 2024-2025 dans les TLGIRT des UA 011-71 et 012-72 (1 = très insatisfait, 2 = insatisfait, 3 = satisfait, 4 = très satisfait).

| Satisfaction quant : | Aux décisions | Aux échanges | À l'animation |
|-----------------------------|---------------|--------------|---------------|
| Note moyenne de l'UA 011-71 | 3,4 | 3,5 | 3,7 |
| Note moyenne de l'UA 012-72 | 3,3 | 3,5 | 3,8 |

Par ailleurs, en accord avec les directives émises par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel des TLGIRT, un taux de satisfaction par rencontre a été calculé en posant la question suivante : « *Quel est votre degré de satisfaction générale à l'égard de votre participation à cette rencontre de la TLGIRT ? (1= totalement insatisfait, 10 = totalement satisfait) »*. La satisfaction moyenne relativement à cette question était de 9,0 et 8,9 dans l'UA 011-6 et l'UA 012-72 respectivement.

Il est constaté que la satisfaction est très bonne quant au fonctionnement des rencontres dans les deux UA. Lorsque des insatisfactions sont mentionnées dans ces sondages, des suivis sont faits pour en identifier les raisons et apporter des corrections ou explications le cas échéant.

10. CONSULTATIONS PUBLIQUES

10.1 Consultation publique du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel

Le CRD a rédigé le rapport de la consultation publique sur la troisième version du PAFIO 2023-2028 pour les UA 011-71 et 012-72. Cette consultation a eu lieu du 22 mai au 15 juin 2024 et un commentaire a été émis. Cette consultation publique n'a pas mené à l'adoption d'une mesure d'harmonisation des usages. Le rapport de consultation est disponible sur le site internet des TLGIRT du Bas-Saint-Laurent¹¹ et le rapport de suivi est disponible sur le site du MRNF¹².

10.2 Consultation publique des plans d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par le chablis (PAS-Chablis) et des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (PAS-TBE)

Du 12 février au 10 mars 2024, le MRNF a procédé à la consultation publique des PAS-Chablis et PAS-TBE dans l'UA 012-72 et l'UA 011-71. La consultation des membres de la TLGIRT de l'UA 012-72 s'est quant à elle déroulée du 15 janvier au 14 février 2025. La présentation des commentaires reçus et des réponses proposées a été faite les 11 et 12 mars 2025. Ainsi, les MHU issues de cette consultation sont mentionnées, le cas échéant, dans le présent rapport annuel.

¹¹ https://tgirt.crdbsl.org/consultations-publiques/versions-1-a-5-des-plans-d-amenagement-forestier-integre-operationnel-du-quinquennal-2023-2028/rapport-consultation-2024-pafio_2023-2028_v3.docx.pdf

¹² https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/planification/Bas-Saint-Laurent/rapports/RA_Consultation_PAFIO_2023-2028_UA01171-UA01272.pdf